

**Mémorial**  **Memorial**  
du des  
**Grand-Duché de Luxembourg.** **Großherzogtums Luxemburg.**

Samedi, 27 juin 1931.

ANNEXE N° 4.

Samstag, 27. Juni 1931.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

EXTRAIT.

Il appert d'un exploit de l'huissier soussigné en date du vingt juin mil neuf cent trente et un qu'à la requête de l'Administration communale de la Ville d'Esch-s.-Alzette, représentée par le collège de ses Bourgmestre et Echevins, se composant de MM. Victor Wilhelm, bourgmestre, Eugène Reichling et François Cigrand, échevins, les trois demeurant à Esch-s.-Alzette, pour laquelle est constituée et occupera Maître Joseph Wolter, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, à ce dûment autorisé,

Assignment a été donnée à :

- 1° Félix-Gauthier Majerus, négociant en immeubles, demeurant à Esch-s.-Alz., Boulevard du Prince,
- 2° Léonie Morhange, veuve de Félix Hess, sans état, demeurant à Longwy-Bas,
- 3° Gaston Hess, négociant en immeubles, demeurant à Longwy-Bas,
- 4° Berthe Hess, sans état et son époux
- 5° René Netter, médecin, les deux demeurant ensemble à Epeynay,
- 6° Jeanne Hess, sans état et son époux
- 7° Louis Rueff, négociant en immeubles, les deux demeurant ensemble à Belfort,
- 8° Raymond Hess, négociant en immeubles, demeurant à Longwy-Bas,
- 9° Marcel Brunschwig, chirurgien-dentiste et son épouse
- 10° Yvonne Halphen, sans état, les deux demeurant ensemble à Bar le-Duc,
- 11° Sarah Weill, sans état, veuve de feu Abraham Jacob, demeurant à Longwy-Bas
- 12° Alexandre Jacob, négociant, demeurant à Longwy-Bas,
- 13° Camille Jacob, sans état, épouse de
- 14° Roger Michel, négociant, les deux demeurant ensemble à Longwy,

à comparaître le mercredi, huit juillet prochain à neuf heures du matin, devant le tribunal civil de l'arrondissement de et à Luxembourg, au Palais de justice à Luxembourg, pour par les faits, causes et motifs plus amplement déduits au susdit exploit,

les assignés entendre dire que toutes les formalités prévues par la loi pour parvenir à l'expropriation pour cause d'utilité publique de la parcelle dont s'agit sont remplies ;

voir donner acte à la requérante de l'offre spécifiée ci-après ;

voir dire qu'en cas de refus d'accepter cette offre il y aurait lieu de procéder au règlement judiciaire de l'indemnité revenant aux assignés ; voir dans cette hypothèse nommer trois experts avec la mission de visiter les lieux et de procéder à la juste évaluation de l'emprise dont s'agit, conformément à la loi ; entendre donner provisoirement pour cause d'urgence fondée sur l'impérieuse nécessité de procéder au plus vite au

redressement du chemin repris, la mise en possession de la commune d'Esch-s.-Alzette, à charge par elle de consigner préalablement la somme offerte ; entendre condamner les assignés solidairement aux dépens ; les assignés René Netter, Louis Rueff, Marcel Brunschwig et Roger Michel voir en outre autoriser leurs épouses respectives à ester en justice, sinon y voir suppléer d'office par le tribunal.

*Parcelle à reprendre et offre d'indemnité.*

Une partie mesurant quatre ares soixante-huit centiares à reprendre dans un labour sis au lieu dit « im Lallingenberg », sur le territoire de la commune d'Esch-s.-Alzette et inscrit au cadastre de la même commune d'Esch-s.-Alz. sous le numéro 3173/5678, appartenant aux assignés en leur qualité de co-propriétaires par indivis.

La requérante offre aux assignés la somme de deux mille cinq cents francs l'are, soit en tout la somme totale de onze mille sept cents francs.

Esch-s.-Alzette, le 23 juin 1931.

Pour extrait conforme :

Léon Hengen, huissier à Esch-s.-Alzette.

